






Baccalauréat en études allemandes et histoire

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE LANGUES MODERNES | DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-087-1-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Baccalauréat en études allemandes et histoire (B.A.)
TYPE	Baccalauréat ès arts (B.A.)
CRÉDITS	90 crédits
DURÉE	3 ans
COTE R MINIMALE	22.00

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Manuel Meune 514 343-6235

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Le baccalauréat en études allemandes et histoire offre une formation solide et équilibrée dans les deux disciplines.

Il permet d'acquérir des outils méthodologiques indispensables à l'analyse historique et des connaissances approfondies de l'histoire, de la culture et de la langue allemande.

Ce programme propose un cadre comparatif, situant l'évolution de la civilisation germanique dans le contexte européen. Il s'adresse aux étudiants qui visent une carrière touchant les échanges avec l'Allemagne et l'Europe.

Ce programme est administré par le Département de littératures et de langues modernes.

Objectifs

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

Forces

- Un accès aux cycles supérieurs dans les deux disciplines.
- La possibilité d'effectuer un séjour en Allemagne ou en Autriche grâce à des bourses.
- La possibilité de fréquenter une école d'été allemande.
- Un encadrement assuré par des enseignants bilingues et par un assistant de langue allemande.
- Des professeurs invités par le Service allemand d'échanges universitaires.
- Des laboratoires de langues munis d'outils d'apprentissage spécialisés.
- De nombreuses activités sociales et culturelles.
- La présence de la Chaire de recherche du Canada en études allemandes et européennes.

Perspectives d'avenir

Ce programme assure un encadrement optimal des étudiants qui se destinent aux carrières suivantes :

- chercheurs travaillant dans trois langues internationales,
- diplomates et agents des organismes internationaux,
- consultants et chargés d'études auprès des grands organismes publics ou privés,
- journalistes et professionnels de la communication,
- professionnels de l'édition,
- archivistes et documentalistes spécialisés.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AGENT D'INFORMATION**
- **DÉMOGRAPHE**
- **DIRECTEUR LITTÉRAIRE**
- **HISTORIEN**
- **INTERPRÈTE**
- **PROFESSEUR DE LANGUES MODERNES**
- **TRADUCTEUR**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
et
- attester d'une connaissance de niveau élémentaire de l'allemand, par exemple en ayant réussi quatre cours de niveau collégial.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} août 2021
- **Automne 2022** (à compter du 15 août 2021)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2022** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2022** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2022** ?

Hiver

- **Hiver 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} novembre 2021

Structure du programme (1-087-1-0)

Version 01 (H10)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Formation de base 1

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0J	HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0J
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S	HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0J
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S			

Bloc 70B Formation de base 2

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1110	Allemand écrit	3.0J	HST 1041	L'Europe moderne	3.0J
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0J	HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0J

Bloc 70C Perfectionnement

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0J	HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0J
ALL 2200	Introduction à la littérature allemande	3.0J	HST 3700	Lectures dirigées	3.0

Bloc 70D De la Réforme au Congrès de Vienne

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0J
ALL 2350	Perspectives médiévales	3.0

Bloc 70E De l'Antiquité au Congrès de Vienne

Option - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0	HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0J
HST 2132	Histoire des croisades	3.0J	HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0J
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0J			

Bloc 70F Du Congrès de Vienne à nos jours 1

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 2260	Romantisme allemand	3.0	ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0J	ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0J	ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0J

Bloc 70G Du Congrès de Vienne à nos jours 2

Option - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0J	HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0J
HST 2256	Histoire économique de l'Europe	3.0	HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0J	HST 3256	Relations internationales : Allemagne	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0J	HST 3257	Relations internationales : France	3.0J
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0J	HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0J
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0J	HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0J

Bloc 70H Contributions d'autres disciplines

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
LLM 1300	Introduction aux humanités numériques	3.0J	PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0S
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0	POL 1954	Politique internationale	3.0J

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Histoire	Baccalauréat	90 crédits	1-165-1-0	Jour
Histoire et Études classiques	Baccalauréat	90 crédits	1-166-1-0	Jour
Traduction	Baccalauréat	90 crédits	1-185-1-0	Jour
Études allemandes	Baccalauréat	90 crédits	1-085-1-0	Jour
Études internationales	Baccalauréat	90 crédits	1-960-1-3	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).